

Nombre de Membres du comité :
64

Nombre de Membres en fonction :
64

Nombre de Présents : 47

Nombre de Pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimé : 53
Oul : 53

Objet de la Délibération :
Vote du budget 2022 et du montant de la participation des collectivités membres

Date de la convocation :
7 mars 2022

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt deux et le 24 mars à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à DADONVILLE sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DOUELLE Nadine, BARRAULT Brigitte, LIGER Laurette, LEVEQUE Marie-Claire, PAILLOUX Patricia, BERTHELOT Christine, DAUVILLIERS Delmira, PELHATE Sophie, RAGOBERT Catherine, RIVAUULT Corinne, PILLAVOINE Aude

MM BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, COLMAN Philippe, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, BACHELET Raynald, LOUBIE Jean-Paul, STROMBONI Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe, VICECONNTI Pierre, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, EUVRARD Didier, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, VERMASSEN Guy, MANGEANT Jean-Claude, MASSON Michel, PETIOT Pierre, RIVIERE William, SPIQUEL Sylvain, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, POINCLOUX Daniel, ROUSSEAU Pierre, VILLARD André

Pouvoirs :

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime donne pouvoir à M. BRUNEAU James
Mme HERBLOT Marie-Claude donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira
Mme IMBAULT Sabrina donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à M. COULON Jean-Marc
Mme PRUNET Delphine donne pouvoir à M. POINCLOUX Daniel

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET

Le Comité Syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 24 février 2022,

Vu la validation du rapport de Débat d'Orientations Budgétaires par délibération n°6/2022 en date du 24 février 2022 du Comité Syndical et les besoins financiers nécessaires pour mener à bien les différents programmes du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Après examen du budget 2022,

Entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de maintenir la participation des Communautés de communes membres du PETR, selon la population totale de chacune d'elles, conformément aux chiffres INSEE (population légale 2019 pour l'année 2022) à 3,25 € / habitant et par année civile complète.


Article 2 : de voter le budget 2022 du P.E.T.R. équilibré en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 1 098 095,07 €
Section d'investissement : 157 922,10 €

Certifié conforme au registre des délibérations
La Présidente

Monique BEVIERE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 
ID : 045-200079903-20220324-DELIB142022-DE